

ECONOMIE

ENJEUX-SUISSE

Vendredi - Samedi - Dimanche 9 - 10
- 11 juillet 2010

[Envoyer à un ami](#) | [Imprimer cet article](#)

Polémique avortée à Sainte-Croix

Attica. L'entreprise anglaise est la première société à s'installer dans le nouveau Technopole. Elle n'a pas l'air tout à fait bienvenue.

giuseppe melillo

Hier matin, la société britannique Attica a non seulement fait salle comble lors de sa conférence de presse de présentation, à Sainte-Croix, mais en plus elle a soulevé une polémique sur place. Cette micro-entreprise, dix employés, 2 millions d'euros de revenus, n'a pourtant créé pour l'instant que deux emplois en Suisse: un directeur et un opérateur. Comment a-t-elle pu attirer dans cette région excentrée plus d'une centaine de chefs d'entreprises, de directeur d'écoles et de représentants des autorités communales et cantonales? «Attica est la première entreprise à s'installer dans le nouveau Technopole de Sainte-Croix», signale le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud. Le chef du département de l'Economie du Canton de Vaud a tenu à saluer en personne l'arrivée dans le Nord Vaudois d'une entreprise active dans les technologies médicales. «Le secteur Medtech en fort développement dans l'arc lémanique et l'arc jurassien attire non seulement des multinationales, mais aussi des sous-traitants qui enrichissent le tissu industriel vaudois», dit.

Jim Fife, créateur d'Attica Components Ltd aux environs d'Oxford, en 1994, le confirme: «Il y a davantage de sociétés de technologies médicales entre Lausanne et Genève que dans toute l'Angleterre.» Actif dans la microsoudure laser, Attica s'implante donc en Suisse pour se rapprocher de ses clients. Sainte-Croix n'est pas la riviera lémanique, mais Attica peut cependant bénéficier du savoir-faire d'une région bien dotée en microtechnique. «Au Technopole, nous côtoyons le Swiss Welding Institute, l'Institut suisse de soudure, et nous l'avons chargé de vérifier la qualité de nos produits, souligne Olivier Clerc, directeur d'Attica Suisse, qui projette pour sa société une certification ISO 13485. Si nous parvenons à obtenir un cautionnement des autorités cantonales pour financer l'achat de machines laser de dernière génération, Attica envisage de créer, d'ici à 2013, 12 emplois en Suisse.»

A l'heure des questions, René Gillard, président de Bredam, bureau de recherche et de développement d'appareils médicaux, à Saint-Sulpice, a cassé l'ambiance. Pour lui, le service de développement économique vaudois, le DEV, a commis une boulette en attirant Attica en Suisse. «Cette société n'apporte rien de nouveau. Des entreprises suisses comme Laser-Jura, à Rossemaison (JU), et Unimed, à Lausanne, offrent des produits semblables. Pourquoi le DEV attire-t-il des entreprises étrangères qui, en raison d'avantages fiscaux dont elles bénéficient, font une concurrence déloyale aux sociétés suisses? Veut-il favoriser le chômage?» Silence. Un ange passe. Selon le directeur d'Attica, les sous-traitants suisses des technologies médicales ne couvrent pas tous les besoins du secteur. Il y a de la place pour tout le monde. «Attica n'a bénéficié d'aucun avantage fiscal, ce thème n'a pas été abordé lors des négociations, précise le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud. Elle n'a pas profité non plus de l'arrêté Bonny précisément pour ne pas favoriser une concurrence déloyale.»